

Le coût à prévoir pour la création d'une entreprise

Description

Le coût de la création d'une entreprise varie en fonction de nombreux facteurs. Même les démarches les plus simples engendrent des frais. Certaines commencent bien avant la réalisation des formalités d'immatriculation. D'autres, facultatives, peuvent être supprimées dans l'objectif de réduire les dépenses.

Pour réduire le coût de la [création d'une entreprise](#), mieux vaut accomplir le maximum de démarches en ligne, ce qui est souvent moins cher, au lieu d'essayer de les réaliser seul et de commettre des erreurs que l'on aurait pu très bien éviter.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Quels sont les frais à anticiper dans le cadre de cette démarche ?

Avant d'accomplir les [formalités administratives](#) liées à la création de l'entreprise, le futur entrepreneur doit se pencher sur des **démarches importantes et coûteuses** telles que :

- [L'étude de marché](#);
- L'élaboration d'un business plan efficace.

Parmi les démarches qui **ont un certain coût**, on retrouve également :

- Le stage de préparation à l'installation ;
- Le dépôt de la marque.

Dans la liste des **frais à prévoir** figurent encore :

- Le budget de communication ;
- Les frais de déplacement.

Coût d'une étude de marché

Dans certaines situations, cette démarche est indispensable pour s'assurer de la

viabilité d'un projet. Son coût **dépend surtout de l'étude à réaliser**. Notons que la rédaction du document requiert l'intervention d'un expert en création d'entreprise.

Coût de l'élaboration d'un business plan

Souvent, il se situe **entre 150 euros et 600 euros HT**. Selon l'expérience et la mission de l'expert sollicité, ce prix peut aller jusqu'à 1 000 euros HT. L'expert-comptable accepte parfois de rédiger un [business plan complet](#) et réaliste à moitié prix, à condition qu'il tienne également la comptabilité de l'entreprise. Il convient de savoir que le document permet de mesurer le besoin de trésorerie pour le démarrage de l'activité et de convaincre les partenaires financiers.

Coût d'un stage de préparation à l'installation (SPI)

Celui-ci s'adresse uniquement aux artisans. Ils peuvent le suivre auprès de leur Chambre des métiers. Le SPI coûte **près de 200 euros**. L'entrepreneur qui suit le stage a la possibilité de demander remboursement auprès du fonds d'[assurance formation](#).

Autres frais

Dans le cadre d'un projet de création d'entreprise, l'entrepreneur est tenu de prévoir un certain nombre de dépenses, parmi lesquelles on distingue les **frais de démarrage**. Parmi ceux-ci figure le [budget](#) de communication. En guise d'exemples, il s'utilise pour :

- Lancer une campagne Awards ;
- Créer une plaquette commerciale ;
- Se faire connaître avant le lancement d'une activité.

D'autre part, pour déposer une marque auprès de l'INPI, le fondateur de l'entreprise doit **déboursier 225 euros HT tous les ans**. La recherche d'antériorité et la signature d'un bail commercial entraînent également des frais annexes.

L'entrepreneur ne doit pas non plus négliger les dépenses effectuées dans le cadre d'un déplacement professionnel, qui s'appellent **frais de déplacement**. Elles peuvent être juste réalisées aussi pour le compte de l'entreprise.

Quel budget consacrer à la création de l'entreprise ?

La création d'une entreprise engendre [certains frais](#), notamment rattachés à :

- La rédaction des statuts ;
- L'immatriculation ;
- La publication d'un avis de constitution dans un support spécialisé.

Coût de la rédaction des statuts

Les statuts de l'entreprise fixent les règles d'organisation au sein d'une entreprise. Le coût de la rédaction du document est compris **entre 100 euros et 3000 euros HT**. Il varie en fonction :

- De l'ampleur du projet ;
- De la nature de l'activité ;
- Du professionnel chargé de rédiger les statuts ;
- De la [forme juridique](#)

Bon à savoir : souvent, les entrepreneurs préfèrent déléguer la rédaction des statuts à un expert-comptable ou à un avocat, qui possèdent les compétences techniques qu'il faut pour mener à bien la mission.

Montant minimal de l'apport initial en numéraire

Dans le cadre de la création d'une entreprise, les [associés](#) doivent apporter un [capital social](#), qui permet :

- D'effectuer le remboursement des sommes engagées ;
- De se développer.

Le **minimum légal** est de :

- 1 euro symbolique pour la SARL ;
- 1 euro symbolique pour la [SAS](#) ;
- 1 euro symbolique pour la EURL ;
- 37 000 euros pour la SA.

Pour la SA, les associés peuvent verser la moitié au moment de créer l'entreprise. Ensuite, ils disposent de 5 longues années pour libérer le solde. En outre, l'entrepreneur individuel et le micro-entrepreneur **n'ont à effectuer aucun apport** parce qu'ils ne dirigent pas une société. Et le capital minimum est entièrement libre pour la [SNC](#).

Pour rappel, si le montant du capital social est trop bas, l'entreprise risque de vite se retrouver à découvert parce qu'il correspond à ses premières dépenses. D'où **l'importance d'investir un minimum** d'argent dans ces ressources.

Apport initial minimal en nature

L'apport initial en nature peut nécessiter l'expertise d'un [commissaire aux apports](#), dont les honoraires dépendent de la valeur et du type du bien apporté. Ces derniers étant libres, mieux vaut demander un devis auprès du professionnel lorsque l'on a besoin de son service. Il est bon de noter que sa **nomination est obligatoire dans une SA ou une SAS**.

En cas d'[apport en nature](#), les associés peuvent estimer par ailleurs eux-mêmes, mais ensemble, la valeur des **biens apportés à l'EURL ou à la SARL**. Cependant, le recours à un commissaire aux comptes est également obligatoire si ces derniers ont une valeur :

- De plus de 7 500 euros ;
- Supérieure à la moitié du capital social.

Coût de l'immatriculation au Guichet unique

L'[immatriculation](#) d'une société s'effectue auprès de Guichet unique qui collecte les informations pour l'ensemble des organismes. L'entreprise sera immatriculé au Registre nationale des entreprises ainsi qu'au registre compétent en fonction de la nature de l'activité exercée. Concernant le coût, l'immatriculation est payant pour l'immatriculation d'une entreprise commerciale d'une entreprise commerciale au [RCS](#). Quant à celle des personnes soumises au régime micro-social, elle est gratuite. Il en est de même pour le professionnel libéral qui s'inscrit à l'Urssaf.

Coût du dépôt de dossier auprès du Guichet unique

S'il prévoit de diriger une [société commerciale](#), le futur entrepreneur doit **compter 60 euros** pour déposer son dossier au Centre de formalités des entreprises, dont il

dépend. Pour une EI, l'immatriculation coûte 45 euros.

Pour une [entreprise individuelle](#) qui exerce une activité artisanale, le coût de l'immatriculation s'élève par ailleurs à **115 euros**. Mais si le futur entrepreneur souhaite se lancer en libéral, cette dernière est gratuite.

Frais de publication d'un avis de constitution dans un support d'annonces légales

Ces frais dépendent :

- Du lieu de diffusion (département) ;
- De la forme juridique de l'entreprise.

Ils s'élèvent **entre 124 euros à 395 euros HT environ**.

Quelles sont les dépenses liées au lancement de l'entreprise ?

Le coût de la création d'entreprise peut vite devenir exorbitant. Tout dépend des démarches à réaliser et du niveau de risque à prendre. Les dépenses liées à son lancement varient également **en fonction de la taille du projet**. Mais souvent, dans la liste figurent :

- La construction d'un prévisionnel ;
- Les frais de déplacement divers ;
- La protection de la marque ;
- La création d'un site web ;
- La rédaction des statuts ;
- La constitution d'un capital.

Le futur entrepreneur doit **prévoir également** :

- Les frais de [publication d'une annonce légale](#);
- Les frais administratifs ;
- Les honoraires éventuels d'un professionnel dans le domaine ;
- Les frais de démarrage.

Bon à savoir : en plus de réduire son empreinte carbone, [acheter un vélo avec son entreprise](#) réduit la sédentarité. Le dirigeant peut proposer une flotte pour les

déplacements professionnels.

Combien coûte le service d'accompagnement d'un spécialiste de la création d'entreprise ?

Le recours au service d'un spécialiste permet de **bénéficier d'un gain de temps considérable**. L'entrepreneur peut faire appel à l'avocat, l'expert-comptable ou encore le notaire, pour accomplir toutes les démarches nécessaires à la création d'entreprise. Les honoraires du professionnel s'élèvent généralement entre 500 euros et 3 000 euros HT, en fonction de :

- L'ampleur du projet ;
- La forme juridique de l'entreprise.

Il convient de savoir que l'avocat ou le notaire peut s'occuper tout simplement de la rédaction des statuts, qui coûte au moins une centaine d'euros. Le professionnel saura donner des conseils pertinents à l'entrepreneur. Son service coûte **entre 1 500 euros et 2 500 euros**.

À noter : si le fondateur de l'entreprise doit solliciter le service d'un commissaire aux apports. Il devra prévoir un budget de 1 000 euros à 2 000 euros HT pour en bénéficier.

Pour réaliser des économies, il peut opter pour **un service d'accompagnement en ligne** qui coûte près de 400 euros. Celui-ci se charge de la rédaction des statuts de l'entreprise, tout en lui offrant une protection juridique adéquate.

A lire aussi : [Ouvrir cabinet sophrologie](#), [Ouvrir boîte de nuit](#), [Santé financière entreprise](#), [Devenir chiropracteur](#).

FAQ

Combien coûte la création d'une entreprise ?

L'entrepreneur doit prévoir un certain nombre de frais lors de la concrétisation d'un tel projet. Le coût de la création d'une entreprise dépend ainsi du nombre de démarches à accomplir. Selon les activités, il peut aller jusqu'à 8 000 euros. En général, il coûte 1 600 euros au minimum.

Quelles sont les charges de fonctionnement d'une entreprise ?

Une fois créée, l'entreprise doit réaliser des dépenses pour :

- S'assurer ;
- Entretien des locaux ;
- Acheter de petits équipements ;
- Se procurer des fournitures administratives ;
- Louer des biens (véhicule, matériel, etc.).

Dans la liste des charges fixes figurent :

- Le loyer ;
- Les rémunérations ;
- Les frais administratifs.

Comment entreprendre sans argent ?

Avec ou sans argent, un futur entrepreneur doit réaliser un plan d'affaires avant de se lancer. Dans les deux cas, il devra planifier son financement. Par exemple, il peut solliciter l'aide de ses proches ou opter pour le crowdfunding et faire le maximum de démarches lui-même. Il a aussi le choix d'attendre d'avoir un apport suffisant pour démarrer son projet.